

VILLE  
DE  
BAUME - LES - DAMES



DOUBS

DÉPARTEMENT DU DOUBS  
Canton de Baume les Dames  
Arrondissement de Besançon  
COMMUNE DE BAUME LES

DAMES

(N°INSEE : 25047)

**Nombre de membres**

- En exercice : 29
- Présents : 18
- Votants : 24
- Ayant donné procuration : 7
- Absents : 4

**Date de convocation**

31/10/2023

**Date d'affichage**

16/11/2023

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal**  
**Séance du 9 novembre 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le NEUF NOVEMBRE à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAUME LES DAMES s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud MARTHEY, Maire, pour la session ordinaire du mois de NOVEMBRE.

**Etaient présents (18) :**

Arnaud MARTHEY, Marie-Christine DURAI, Gérard GLEIZE, Francine COUDON, Christian BASSENNE, Sylviane MARBOEUF, Julien BOILLOT, Colette ROMANENS, Annie GIRARDAT, Jean-Claude MAURICE, Jean-Marc VUILLEMIN, Dominique MISCHI, Christian LANIER, Frédéric SERGENT, Thomas VIGREUX, Emilie GOGAND, Maud BEAUQUIER, Soazig BONFILS.

**Procurations données (7) :**

Jean-Claude ALAMPI donne pouvoir à Christian BASSENNE  
Laure THIEBAUT donne pouvoir à Maud BEAUQUIER  
Emmanuelle WISSANG-GIRARD donne pouvoir à Emilie GOGAND  
Christelle LAMBERT donne pouvoir à Gérard GLEIZE  
Sébastien FERNIOT donne pouvoir à Francine COUDON  
Sandra BOUHESANE donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF  
Camille LIARD donne pouvoir à Annie GIRARDAT

**Absents (4) :**

Bruno DEBRIE  
Philippe RONDOT  
Charline BARDEY  
Florian CORDIER

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, Annie GIRARDAT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**Délibération n°H07/2023**

**Objet : Budget GENERAL : Décision Modificative N°4 - Intégration de biens sans maître**

**INVESTISSEMENT :**

Chapitre 041 Dépenses/Recettes

- Vu la délibération D08/2022 du 3 mai 2022, vu l'arrêté n°AR-2022-305 du 24 mai 2022, relatifs à l'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal : intégration des biens dans le patrimoine de la commune et ouverture des crédits à hauteur de 2 000€
- Travaux de régularisation de l'inventaire avec la trésorerie : intégration de travaux en cours dans l'inventaire et ouverture des crédits à hauteur de 200 000 €

Virement de crédits de chapitre à chapitre :

- Déduction de la part assainissement 2023 ZAC de Champvans (35% suivant délibération C04/2013) sur l'excédent à reverser à la CCDB pour un montant de 70 000 €
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'opération Matériel STC pour l'achat d'un tracteur tondeuse pour un montant de 15 000€.
- Inscription de crédits supplémentaires sur l'opération Etudes et Travaux – Stationnement pour les travaux rue Derrière les murs pour un montant de 15 000 €

